

CONSEIL MUNICIPAL
LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
EN SEANCE DU
LUNDI 12 DECEMBRE 2022 A 20H00

Délibération n°	Objet	Décision du conseil municipal
81-2022	Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023	Adopté à l'unanimité
82-2022	Demandes de subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - DETR 2023	Adopté à l'unanimité
83-2022	Subvention « Amicale du Personnel » 2023	Adopté à l'unanimité
84-2022	Recensement de la population 2023 – Rémunération des agents recenseurs	Adopté à l'unanimité
85-2022	Travaux d'extension de l'école publique Jean de la Fontaine 6 ^{ème} classe – Autorisation de Monsieur le Maire à signer des avenants	Adopté à l'unanimité
86-2022	Cession Avenir St Gabriel/Commune/SDIS – Modification de la surface	Adopté à l'unanimité
87-2022	Dent creuse Jean Yole – Vente d'une parcelle de 33 m ²	Adopté à l'unanimité
88-2022	Modification du tableau de classement de la voirie	Adopté à l'unanimité
89-2022	Communauté de Communes du Pays de Mortagne – Rapport assainissement collectif 2021	Adopté à l'unanimité

Document mis en ligne sur le site internet de la ville de Saint Laurent sur Sèvre et affiché en mairie conformément à l'article L2121-5 du CGCT, le 15/12/2022



Le Maire
Eric COUDERC



L'an deux mil vingt deux, le douze du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal06/12/2022

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Procurations : 4

Excusés : 2

Absents : 2

Votants : 23

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, JADEAU Valérie, Adjoint, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGIEREAU Elodie, ROUX Jean-François, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BERTRAND Endy ayant donné procuration à CADORET Nadia
FELDFEBEL Dominique ayant donné procuration à FERCHAUD Marie-Paule
GABARD Bruno ayant donné procuration à GILBERT Philippe
RENOU Sarah ayant donné procuration à GUIMBRETIERE Sylvain

Absents excusés : PAPIN Alexandra, WALCH Jean-Baptiste

Absents : BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline

81-2022	AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023
---------	--

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Il est proposé au Conseil municipal de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget Primitif 2022 selon le détail présenté ci-dessous :

Chapitre	Opération	Budget 2022 hors RAR N-1	Autorisation d'engagement sur 2022 dans la limite de 25%
21	202 - Ateliers municipaux	100 000,00 €	25 000,00 €
21	203 - Clef des champs	1 900,00 €	475,00 €
21	204 - Autres bâtiments communaux	51 600,00 €	12 900,00 €
21	206 - Salle de l'Ilôt	114 500,00 €	28 625,00 €
21	301 - Matériel à usage administratif	5 000,00 €	1 250,00 €
21	302 - Matériel technique	36 000,00 €	9 000,00 €
21	401 - Programme annuel voirie	1 000 000,00 €	250 000,00 €
21	403 - Cimetière	10 000,00 €	2 500,00 €
21	404 - Espace Jouvence	50 000,00 €	12 500,00 €
21	504 - Restaurant scolaire	12 000,00 €	3 000,00 €
21	505 - Salle multiactivités	6 000,00 €	1 500,00 €
21	506 - Foyer de Milvin	30 000,00 €	7 500,00 €
21	507 - Matériel ACM périscolaire	670,00 €	167,50 €
21	508 - Matériel jeunesse	1 800,00 €	450,00 €
21	602 - Salle omnisports	2 500,00 €	625,00 €
21	604 - Complexe sportif Joseph Raymond	11 600,00 €	2 900,00 €
21	701 - Sentiers de randonnées	65 000,00 €	16 250,00 €
21	703 - Communication	8 300,00 €	2 075,00 €
21	802 - Bibliothèque	815 802,99 €	203 950,75 €
	TOTAL	2 322 672,99 €	580 668,25 €

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;

- **ACCEPTE** les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.
- **AUTORISE** M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement citées ci-dessus avant l'adoption du budget primitif 2023, à hauteur maximum de 25 % des crédits votés en 2022.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 30/12/2022
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 29/12/2022
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

L'an deux mil vingt deux, le douze du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal06/12/2022

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Procurations : 4

Excusés : 2

Absents : 2

Votants : 23

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, JADEAU Valérie, Adjoint, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGIEREAU Elodie, ROUX Jean-François, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BERTRAND Endy ayant donné procuration à CADORET Nadia
FELDFEBEL Dominique ayant donné procuration à FERCHAUD Marie-Paule
GABARD Bruno ayant donné procuration à GILBERT Philippe
RENOU Sarah ayant donné procuration à GUIMBRETIERE Sylvain

Absents excusés : PAPIN Alexandra, WALCH Jean-Baptiste

Absents : BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline

82-2022 DEMANDES DE SUBVENTIONS DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR 2023)

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 la commune a bénéficié d'une subvention pour l'achat d'un véhicule décarboné.

Il est proposé de solliciter à nouveau l'Etat au titre de la DETR 2023 pour participer au financement de l'achat d'un second véhicule décarboné. Il s'agirait d'une Zoé E-TECH 100 % ELECTRIC d'un montant de 23 756.26 € HT et 29 304.76 € TTC (options et accessoires compris) selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Détail par poste	Montant	Subventions	Montant	%
Acquisition véhicule décarboné	23 756,26 €	DSIL OU DETR	14 253,76 €	60,00 %
		Sous-total	14 253,76 €	60,00 %
		Emprunt		
		Autofinancement	9 502,50 €	40,00 %
		Sous-total reste à charge de la collectivité	9 502,50 €	40,00 %
Total dépenses	23 756,26 €	Total Recettes	23 756,26 €	100,00 %

Par ailleurs une autre demande pourrait également être proposée au titre de la DETR 2023 dans le cadre du projet de rénovation de l'éclairage en leds du stade présenté par le SYDEV,
Montant estimatif HT du projet : 16 110 €
Participation du SYDEV : 3 222 €

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Détail par poste	Montant	Subventions	Montant	%
Rénovation éclairage du stade (leds)	16 110,00 €	DSIL OU DETR	9 666,00 €	60,00 %
		Participation SyDEV	3 222,00 €	20,00 %
		Sous-total	12 888,00 €	80,00 %
		Autofinancement	3 222,00 €	20,00 %
		Sous-total reste à charge de la collectivité	3 222,00 €	20,00 %
Total dépenses	16 110,00 €	Total Recettes	16 110,00 €	100,00 %

Le Conseil Municipal

Considérant que les projets susdécrits rentrent bien dans les opérations subventionnables au titre de la DETR 2023 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;

- ➔ **APPROUVE** le projet d'acquisition d'un second véhicule décarbonné et le projet de rénovation de l'éclairage du stade en leds.
- ➔ **APPROUVE** également les plans de financement prévisionnels pour ces deux opérations comme indiqué ci-dessus.
- ➔ **SOLLICITE** auprès du représentant de l'Etat un subventionnement au titre de la DETR 2023 aussi élevé que possible pour le financement des deux opérations.
- ➔ **AUTORISE** enfin Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention s'y afférant et à signer tout document relatif à ces dossiers.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Signé électroniquement par : Eric
 Couderc
 Date de signature : 30/12/2022
 Qualité : Maire de St Laurent sur
 Sèvre



Le Secrétaire de Séance
 Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
 Date de signature : 29/12/2022
 Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur
 Sèvre

L'an deux mil vingt deux, le douze du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal06/12/2022

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Procurations : 4

Excusés : 2

Absents : 2

Votants : 23

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, JADEAU Valérie, Adjoint, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGIEREAU Elodie, ROUX Jean-François, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BERTRAND Endy ayant donné procuration à CADORET Nadia
FELDFEBEL Dominique ayant donné procuration à FERCHAUD Marie-Paule
GABARD Bruno ayant donné procuration à GILBERT Philippe
RENOU Sarah ayant donné procuration à GUIMBRETIERE Sylvain

Absents excusés : PAPIN Alexandra, WALCH Jean-Baptiste

Absents : BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline

83-2022 SUBVENTION « AMICALE DU PERSONNEL » 2023

Chaque année, l'Amicale du personnel communal sollicite une subvention afin de financer les cotisations des agents en activité au FDAS (Fonds Départemental d'Action Social), association qui accompagne les collectivités de Vendée dans la mise en place d'une action sociale au bénéfice des agents territoriaux.

Elle leur propose notamment des aides individuelles (par exemple Noël des enfants, aide décès, secours exceptionnel) ou des réductions pour les billetteries de spectacles et loisirs.

Le montant de la cotisation pour 2023 s'élève à 30 € par agent, 38 agents étant concernés soit une subvention d'un montant de 1 140 €.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;

- ➔ DECIDE de verser une subvention de **1 140 €** au profit de l'Amicale du Personnel Communal.
- ➔ CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.
- ➔ PRÉCISE que le crédit correspondant de **1 140 €** sera inscrit à l'article 6574 du budget primitif communal.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 30/12/2022
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 29/12/2022
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur
Sèvre

L'an deux mil vingt deux, le douze du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal06/12/2022

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Procurations : 4

Excusés : 2

Absents : 2

Votants : 23

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, JADEAU Valérie, Adjoint, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BERTRAND Endy ayant donné procuration à CADORET Nadia
FELDFEBEL Dominique ayant donné procuration à FERCHAUD Marie-Paule
GABARD Bruno ayant donné procuration à GILBERT Philippe
RENOU Sarah ayant donné procuration à GUIMBRETIERE Sylvain

Absents excusés : PAPIN Alexandra, WALCH Jean-Baptiste

Absents : BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline

**84-2022 RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023 - REMUNERATION DES AGENTS
RECENSEURS**

Il est d'abord rappelé que la commune est divisée en 7 secteurs distincts, pour les opérations de recensement de la population. Il convient donc de procéder à la création de 7 postes d'agents non titulaires temporaires chargés du recensement de la population au cours de la période du 19 janvier au 18 février 2023 inclus.

Au niveau de la rémunération, aucune modalité particulière n'est préconisée.
Il est proposé la rémunération suivante :

N° District	Nb de logements	Rémunération brute		Frais de déplacement	TOTAL
		Part fixe (journée de formation)	Par variable (au logement)		
8	193	100 €	965 €	50 €	1 115 €
9	293	100 €	1 465 €	80 €	1 645 €
11	287	100 €	1 435 €	80 €	1 615 €
15	219	100 €	1 095 €	80 €	1 275 €
16	190	100 €	950 €	50 €	1 100 €
17	174	100 €	870 €	50 €	1 020 €
18	248	100 €	1 240 €	80 €	1 420 €
TOTAL	1 604	700 €	8 020 €	470 €	9 190 €

Il est précisé enfin à titre d'information que la commune sera bénéficiaire d'une dotation globale financière, pour l'indemniser des frais inhérent à l'opération de recensement de la population. Cette dotation sera d'un montant de 6 239 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la rémunération des agents recenseurs telle que présentée ci-dessus.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants,

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au recrutement par arrêté des sept agents recenseurs pour les missions à effectuer au cours de la période du 19 janvier au 18 février 2023.
- ➔ **ADOpte** le dispositif de rémunération des agents recenseurs proposé ci-dessus.
- ➔ **CHARGE** Monsieur le Maire de concrétiser la présente décision et du mandatement des sommes aux personnes concernées.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 30/12/2022
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 29/12/2022
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

L'an deux mil vingt deux, le douze du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal06/12/2022

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Procurations : 4

Excusés : 2

Absents : 2

Votants : 23

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, JADEAU Valérie, Adjoint, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BERTRAND Endy ayant donné procuration à CADORET Nadia
FELDFEBEL Dominique ayant donné procuration à FERCHAUD Marie-Paule
GABARD Bruno ayant donné procuration à GILBERT Philippe
RENOU Sarah ayant donné procuration à GUIMBRETIERE Sylvain

Absents excusés : PAPIN Alexandra, WALCH Jean-Baptiste

Absents : BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline

85-2022	TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE JEAN DE LA FONTAINE 6EME CLASSE - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER DES AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX
---------	---

Il est rappelé que par délibération n° 82-2021 du 14 décembre 2021 le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux concernant l'extension de l'école Jean de la Fontaine.

Pour répondre aux besoins du marché en cours et suite à la suppression de certains travaux non réalisés, le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants dont le détail figure dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Lots concernés :

- 1 - Terrassement - VRD : DUBREUIL TP
- 2 - Gros Œuvre : MAUDET
- 4 - Couverture tuiles - couverture et bardage zinc : OGERON COUVERTURE
- 5 - Etanchéité : OUEST ETANCHE
- 6 - Serrurerie : CMI
- 7 - Menuiseries extérieures : JANNIERE
- 8 - Menuiseries intérieures : JANNIERE
- 9 - Cloisons sèches - plafonds plaques de plâtre : SATI
- 11 - Peinture - revêtements de sols collés : MERLET DECO
- 14 - Electricité : BERNARD ASSOCIES

	HT	TTC
Marché initial :	397 378.02 €	476 853.62 €
Avenants déjà passés (06/09/2022 et 08/11/2022) :	1 531.83 €	1 838.20 €
Avenants à passer :	- 8 791.92 €	- 10 550.30 €
Marché final :	390 117.93 €	468 141.52 €

Le Conseil Municipal ;

Vu la délibération n° 82-2021 d 14 décembre 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés concernant les travaux d'extension de l'école Jean de la Fontaine ;

Vu la délibération n° 58-2022 du 6 septembre 2022 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux d'extension de l'école Jean de la Fontaine lot n° 9 entreprise SATI ;

Vu la délibération n° 71-2022 du 8 novembre 2022 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux d'extension de l'école Jean de la Fontaine lot n° 8 entreprise JANNIERE ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;

➔ **APPROUVE** les avenants dont le détail figure dans l'annexe jointe à la présente délibération.

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces avenants, ainsi que toutes autres pièces pouvant en découler.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

ERIC COUDERC

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 30/12/2022
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 29/12/2022
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Séance du Lundi 12 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le douze du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal 06/12/2022

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Procurations : 4

Excusés : 2

Absents : 2

Votants : 23

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, JADEAU Valérie, Adjoint, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGIEREAU Elodie, ROUX Jean-François, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

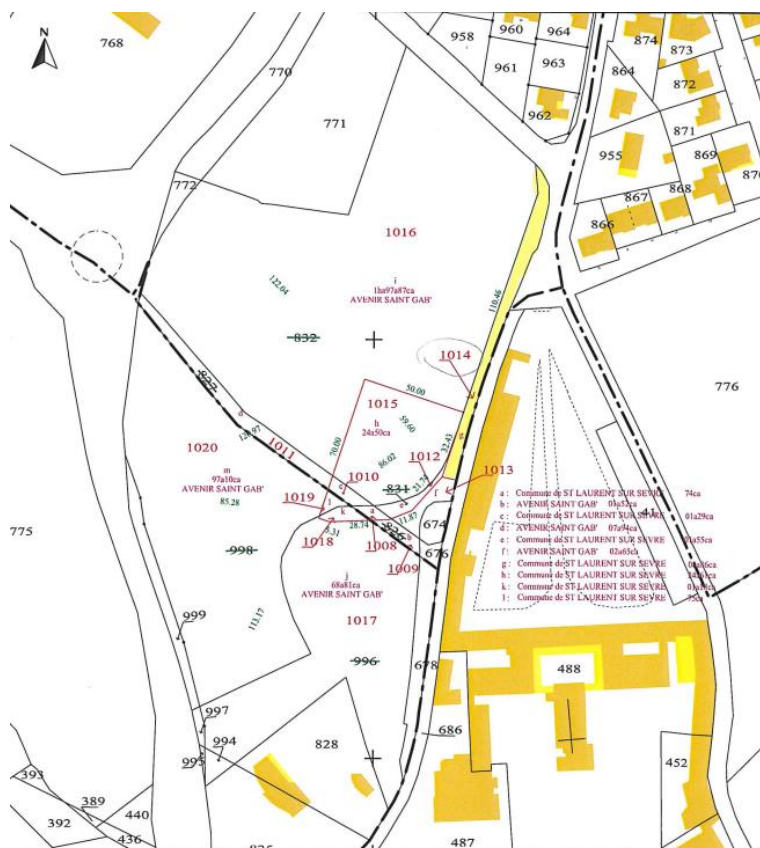
Absents représentés : BERTRAND Endy ayant donné procuration à CADORET Nadia
FELDFEBEL Dominique ayant donné procuration à FERCHAUD Marie-Paule
GABARD Bruno ayant donné procuration à GILBERT Philippe
RENOU Sarah ayant donné procuration à GUIMBRETIERE Sylvain

Absents excusés : PAPIN Alexandra, WALCH Jean-Baptiste

Absents : BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline

86-2022 CESSIION AVENIR ST GABRIEL/COMMUNE/SDIS - MODIFICATION DE LA SURFACE

Par délibération n° 15 du 3 mars 2020 le conseil municipal a approuvé l'achat à titre gracieux de parcelles de terrains sur le site de St Michel à l'association AVENIR ST GABRIEL en vue de la construction de la nouvelle caserne. Celles-ci ont ensuite été cédées au SDIS également à titre gracieux. Dans la transaction avec l'association AVENIR ST GABRIEL la voirie d'accès n'était pas comprise, parcelle section C n° 1014 en jaune sur le plan ci-dessous.



Après réflexion il est proposé de récupérer cette voirie aux mêmes conditions que les autres parcelles cédées par l'association AVENIR ST GABRIEL à savoir à titre gratuit, frais d'acte à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal ;

Vu la délibération n° 15 du 3 mars 2020 approuvant l'achat à titre gracieux de parcelles de terrain sur le site de St Michel à l'association AVENIR ST GABRIEL en vue de la cession ensuite au SDIS pour la construction de la nouvelle caserne ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;

- ➔ **DECIDE** d'acquérir gracieusement la parcelle section C n° 1014 de 886 m² à l'association AVENIR ST GABRIEL.
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique correspondant, ainsi que toutes autres pièces pouvant en découler.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Eric COUDERC

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 30/12/2022
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 29/12/2022
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Séance du Lundi 12 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le douze du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal06/12/2022

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Procurations : 4

Excusés : 2

Absents : 2

Votants : 23

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Étaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, JADEAU Valérie, Adjoint, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGIEREAU Elodie, ROUX Jean-François, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BERTRAND Endy ayant donné procuration à CADORET Nadia
FELDFEBEL Dominique ayant donné procuration à FERCHAUD Marie-Paule
GABARD Bruno ayant donné procuration à GILBERT Philippe
RENOU Sarah ayant donné procuration à GUIMBRETIERE Sylvain

Absents excusés : PAPIN Alexandra, WALCH Jean-Baptiste

Absents : BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline

87-2022 DENT CREUSE JEAN YOLE – VENTE D'UNE PARCELLE DE 33 M²

Il est rappelé que suite à l'empiètement du terrain communal sur la parcelle de Mme BECOT et pour régulariser la situation, le conseil municipal en séance du 1^{er} juin 2022 a accepté l'acquisition à l'euro symbolique de 33 m² de terrain à Mme BECOT.

Ladite parcelle, section AE n° 525 sur le plan ci-dessous, doit être intégrée à la parcelle section AE n° 518 (lot n° 1 de la dent creuse Jean Yole) qui doit être vendue à M. PAILLAT et Mme POIRIER, Les deux ventes se feront dans le même acte.

Surface totale cédée : 612 m² + 33 m² = 645 m².



Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la cession de la parcelle AE n° 525 de 33 m² à M. PAILLAT et Mme POIRIER, vente qui se fera concomitamment à la vente du lot n° 1.

Conditions de la vente : au même prix que le terrain de la dent creue Jean Yole soit 72 € TTC/m², frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;

- ➔ **ACCEPTE** la cession de la parcelle Section AE n° 525 de 33 m² à M. PAILLAT et Mme POIRIER.
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique correspondant, ainsi que toutes autres pièces pouvant en découler.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 30/12/2022
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 29/12/2022
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

L'an deux mil vingt deux, le douze du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal06/12/2022

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Procurations : 4

Excusés : 2

Absents : 2

Votants : 23

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, JADEAU Valérie, Adjoint, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGIEREAU Elodie, ROUX Jean-François, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BERTRAND Endy ayant donné procuration à CADORET Nadia
FELDFEBEL Dominique ayant donné procuration à FERCHAUD Marie-Paule
GABARD Bruno ayant donné procuration à GILBERT Philippe
RENOU Sarah ayant donné procuration à GUIMBRETIERE Sylvain

Absents excusés : PAPIN Alexandra, WALCH Jean-Baptiste

Absents : BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline

**88-2022 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE - RAPPORT
ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) au titre de l'assainissement collectif pour l'année 2021, adopté par le Conseil Communautaire du Pays de Mortagne en séance du 9 novembre 2022.

Le RPQS expose les caractéristiques du service. Il précise les indicateurs techniques, financiers et de performance.

Il doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Il est mis à la disposition du public et mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport,
Où l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

→ **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif - exercice 2021.

→ **PRECISE** que ce rapport est consultable en mairie.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 30/12/2022
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia
Cadoret
Date de signature : 29/12/2022
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent
sur Sèvre

L'an deux mil vingt deux, le douze du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal06/12/2022

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Procurations : 4

Excusés : 2

Absents : 2

Votants : 23

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, JADEAU Valérie, Adjoint, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGIEREAU Elodie, ROUX Jean-François, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BERTRAND Endy ayant donné procuration à CADORET Nadia
FELDFEBEL Dominique ayant donné procuration à FERCHAUD Marie-Paule
GABARD Bruno ayant donné procuration à GILBERT Philippe
RENOU Sarah ayant donné procuration à GUIMBRETIERE Sylvain

Absents excusés : PAPIN Alexandra, WALCH Jean-Baptiste

Absents : BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline

89-2022 MODIFICATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE

Il est rappelé que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies dans le domaine public a été approuvée par délibération n° 88 du 14 décembre 2021 avec une longueur totale de voies à caractère de rues à 25 018 m et à 18 595 m de voies à caractère de chemins soit un total de 43 613 m.

Le détail des surfaces concernées est le suivant :

N°	APPELLATION	DESIGNATION	LONGUEUR	DATE	OBSERVATIONS
110	Rue des Asphodèles	Voie d'accès lotissement La Montagne	67	2022	voie nouvelle créée avec le lotissement
111	Rue des Ancolies	Voie d'accès lotissement La Montagne	93	2022	voie nouvelle créée avec le lotissement
112	Rue des Gentianes	Voie d'accès lotissement La Montagne	350	2022	voie nouvelle créée avec le lotissement
113	Rue des Campanules	Voie d'accès lotissement La Montagne	142	2022	voie nouvelle créée avec le lotissement
TOTAL GENERAL VC			25670		
TOTAL CHEMINS			18595		
TOTAL			44265		

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

- ➔ **PROCÉDE** à la modification du tableau de classement de la voirie et **INDIQUE** que la nouvelle longueur de voies à caractère de rues s'élève à 25 670 m soit un total de voirie, chemins inclus de 44 265 m.
- ➔ **PRECISE** que la longueur des voies communales à caractère de chemins n'a pas subi de modification.
- ➔ **CHARGE** Monsieur le Maire de l'accomplissement des formalités nécessaires pour cette nouvelle mise à jour, laquelle sera également communiquée au service du cadastre pour suite à donner.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 30/12/2022
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 29/12/2022
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre